

L'ajournement

Considérant l'importance que vous attachez à cette question, j'ai tenu à vous annoncer, avant notre déclaration publique, ma décision de soumettre à l'approbation du Congrès la série complète des levées demandées par les parrains du gazoduc de l'Alaska. Ma recommandation à la Chambre et au Sénat sera présentée dans le courant de la journée. Les parrains du projet estiment que cet ensemble de levées va faciliter l'achèvement du gazoduc de l'Alaska sous financement privé. Comme je l'ai bien précisé au cours des entretiens que nous avons déjà eus sur ce sujet, mon gouvernement est favorable à l'achèvement du projet dans des conditions de financement privé, et nous espérons que cette intervention va lever les obstacles à sa réalisation. Je considère ce projet comme important en raison non seulement de son apport à la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord, mais de la valeur de symbole qu'il prend pour la collaboration énergétique canado-américaine, qui est dans l'intérêt des deux pays.

Le Président a également repris ces points dans le message au Congrès par lequel il présentait la série de levées.

Cette série de levées est actuellement à l'étude au comité sénatorial de l'énergie et des ressources naturelles, où il a l'appui des leaders républicains et démocrates. Il est également à l'étude au comité de l'énergie et du commerce de la Chambre. Il est prévu que ces deux comités vont étudier rapidement le bill, après quoi le Congrès aura 30 jours pour décider.

Témoigne de l'importance du projet le fait que la baie Prudhoe renferme environ 10 p. 100 des réserves américaines de gaz naturel. Le pipe-line constitue le moyen d'accès le plus économique à ces importantes réserves.

LE LOGEMENT—A) LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-LOGEMENT—B) LA HAUSSE DU MAXIMUM D'ÉPARGNES PERMISSIBLE

M. Gordon Taylor (Bow River): Vendredi dernier, j'ai posé au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est le ministre chargé du logement, deux questions portant sur le programme des régimes enregistrés d'épargne-logement. Les réponses que l'on m'a données ne m'ont pas satisfait.

● (2210)

Le Régime enregistré d'épargne-logement, mieux connu sous le sigle REEL, est un excellent programme. Premièrement, il existe des restrictions à son utilisation. Ceux qui ne possèdent pas de maison et qui n'en ont jamais possédé peuvent placer de l'argent dans ce régime. C'est un plan d'épargne destiné à l'achat d'une première maison. Si l'argent est déposé dans ce compte pendant dix ans et sert à effectuer le premier versement pour l'achat d'une maison ou encore à acheter des meubles pour cette maison, cet argent n'est pas imposable. C'est le stimulant qu'offre ce régime. Si l'on retire l'argent avant dix ans pour le dépenser à d'autres fins, il devient imposable comme s'il n'avait pas été placé dans un REEL, quoique à un taux peut-être supérieur.

Ma première question au ministre des Travaux publics, le vendredi 23 octobre, était la suivante: «Le ministre a-t-il essayé de persuader le ministre des Finances d'accroître la somme maximale autorisée en vertu de ce régime?».

Le ministre n'a pas répondu à cette question et je suppose donc qu'il n'a pas présenté de telles instances ni fait des recommandations au ministre en question.

Au lieu de répondre à la question, le ministre a rétorqué que le maximum de \$10,000 prévu par le régime actuel, permettait de verser des arrhes sur l'achat d'une maison. Il a fait allusion à des maisons qui étaient en vente à London, en Ontario, à des prix allant de \$30,000 à \$40,000.

Je posais la question notamment au nom des jeunes qui vivent dans toutes les régions du Canada, y compris des villes comme Vancouver, Toronto, Calgary, Ottawa, Halifax, etc. Il

est certain que dans ces villes, la somme de \$10,000 ne constituerait pas des arrhes suffisantes pour l'achat d'une maison moderne.

Ma question supplémentaire au ministre des Travaux publics était la suivante: «Le ministre recommandera-t-il instamment au ministre des Finances d'au moins doubler le maximum actuel?». C'est-à-dire porter de \$10,000 à \$20,000 le maximum global pour dix ans, et de \$1,000 à \$2,000 le maximum annuel.

Là encore, le ministre a éludé la question, se contentant de déclarer qu'il n'entrerait pas dans les détails. Il s'est alors lancé dans une digression sur la difficulté de répondre aux questions, ajoutant qu'il fallait tenter «d'être équitable envers non seulement le secteur domiciliaire, mais aussi envers ceux qui se heurtent à des problèmes de logement et ceux qui ont des difficultés au sujet de leur emploi». Bien que ces difficultés existent effectivement, elles n'ont rien à voir avec ce programme ou ce problème particulier. Une telle réponse est donc ridicule, assurément, mais il y a pis: ce n'est même pas une amorce de réponse.

Le REEL a été créé pour permettre aux jeunes couples d'épargner en vue d'acheter leur première maison; il prévoit un maximum de \$10,000 et une contribution annuelle maximale de \$1,000. Ce n'est pas beaucoup, et doubler ces montants ne représenterait pas beaucoup non plus, mais cela permettrait au moins de verser la mise initiale.

Le maximum de \$10,000 était peut-être suffisant au début du programme, mais il ne l'est certainement plus maintenant. Je doute que ce soit assez même à London. Cela montre bien encore une fois que le gouvernement s'attarde dans le passé et refuse d'affronter la réalité.

Même si on doublait ces montants pour porter le maximum de la contribution annuelle à \$2,000 et le maximum à \$20,000, ce ne serait pas encore beaucoup, mais ce serait suffisant pour la première mise de fonds. Tous les jeunes couples ne pourraient pas économiser \$2,000 par année, mais s'ils le pouvaient, c'est un bon régime d'épargne qui contribuerait à la lutte contre l'inflation. Il semblerait que le ministre chargé du logement n'a même pas discuté de ce problème avec le ministre des Finances (M. MacEachen). Cela fera perdre à beaucoup de jeunes gens l'occasion de s'acheter un jour une maison.

Le REEL est également un moyen efficace de combattre l'inflation, car une fois qu'une contribution est versée dans le fonds, elle y reste bloquée pour l'achat d'une maison jusqu'à la fin de la période de 10 ans. Si ces épargnes sont retirées avant l'achat d'une maison, elles sont imposables. Comme je l'ai déjà dit, ce programme ne s'applique qu'à ceux qui n'ont jamais eu de maison.

Si le gouvernement a pour objectif d'aider les jeunes à devenir propriétaires, il devrait au moins doubler ces maximums. S'il veut vraiment lutter contre l'inflation, c'est un bon moyen. D'autre part, si le gouvernement ne veut pas que les Canadiens soient propriétaires de leurs maisons—d'ailleurs, il a refusé d'inscrire les droits à la propriété dans la charte—je puis alors comprendre pour quelle raison le ministre des Travaux publics chargé du logement, a évité de répondre à ma question. Un grand nombre de jeunes gens désirent investir dans ce régime d'épargne, mais ils voudraient qu'il leur permette au moins d'épargner assez en 10 ans pour la première mise de fonds.